



République Française  
Département du PUY-DE-DÔME  
Canton de GERZAT

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AULNAT**

Séance du 12 mai 2025

**N°2025-36**

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mai à 19 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué le six mai deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Christine MANDON, Maire.

Présent(e)s : dix-neuf (19)

Mme MANDON Christine, M. FAGONT Alain, M. PRADIER Éric, Mme ALAPETITE Nadine, M. AMAZIGH Mohammed Hamid, M. THABEAU Didier, Mme MATHEY Catherine, M. FLOQUET Roger, M. LAZEWSKI René, Mme BALICHARD Dominique, Mme SOARES Maryse, M. DOS SANTOS Antonio, M. KOWALEWSKI Jean-Marc, Mme COUTANSON Pascale, Mme BEURIOT Sabine, Mme CORREIA Sandra, M. FROMENT Sylvain, M. BAYLE Dominique, Mme MAHAUT Jessika.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : quatre (4)

Mme PIRONIN Maryse a donnée pouvoir à Mme ALAPETITE Nadine ;  
Mme CHETTOUH Aïcha a donné pouvoir à M. Didier THABEAU ;  
Mme GHESQUIERE Chantal a donné pouvoir à Mme CORREIA Sandra ;  
Mme RÉVEILLOUX Françoise a donnée pouvoir à Mme SOARES Maryse.

Absent(e)s: quatre (4)

M. ESPINASSE Philippe, M. FRADET Nicolas, Mme METENIER Séverine, M. PRIEUR Olivier.

Secrétaire de séance : Mme COUTANSON Pascale

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 00 et constate que le quorum est atteint.



## Délibération 2025-36

### Objet : Règlement de vente des parcelles de l'impasse d'Ornano

Il est rappelé au Conseil municipal :

- Sa décision de réaliser un lotissement sur le site de l'Impasse d'Ornano constitué de 4 lots ;
- Sa délibération n°2025-07 du 11 février 2025 portant création d'un budget annexe « Impasse d'Ornano » ;
- Sa délibération n°2025-023 du 25 mars 2025 fixant le prix de vente des 4 lots susvisés.

Il est rappelé par ailleurs la volonté de voir ces terrains attribués aux candidats qui satisferont à des critères définis par les élus du Conseil municipal dans le but de conforter les politiques publiques, auxquelles les élus d'Aulnat sont attachés à savoir :

- Faciliter l'accès des ménages à un logement adapté, au gré de l'évolution de leurs capacités et besoins (parcours résidentiel) sur le territoire communal ;
- Favoriser le lien avec le territoire notamment par une plus grande proximité entre l'emploi et la résidence, limiter les déplacements domicile-travail ;
- Conforter la vitalité le territoire ;
- Pérenniser les équipements communaux (écoles, équipements sportifs, culturels et sociaux) ;

A cette fin, la commission « Urbanisme » a établi un projet de règlement définissant la procédure et les critères de sélection.

Ce projet est actuellement soumis pour avis juridique pour la faisabilité de ce règlement.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'avis de la Commission « Urbanisme » en date du 23 avril 2025**

**Entendu l'exposé du rapporteur,**

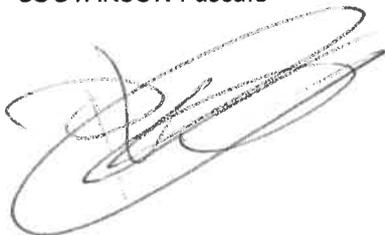
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,**

### DECIDE

- **De valider le projet de règlement annexé au présent dossier,**
- **D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce règlement étant précisé que les dates indiquées le sont à titre prévisionnels et susceptibles d'être revues en fonction des circonstances.**

En mairie d'Aulnat,  
**Le 12 mai 2025**

Madame la secrétaire de séance,  
COUTANSON Pascale



Le Maire,  
MANDON Christine

